

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00402**

**CONVENTION CCAS SAINT-CHAMOND - SAINT-ETIENNE METROPOLE -  
COMPENSATION AU TITRE DES MESURES TARIFAIRES A CARACTERE  
SOCIAL**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 80

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191003-D20190040210

DATE D'AFFICHAGE :20191016

M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Monique ROVERA,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Joseph SOTTON,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Sylvie FAYOLLE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

**CONVENTION CCAS SAINT-CHAMOND - SAINT-ETIENNE METROPOLE -  
COMPENSATION AU TITRE DES MESURES TARIFAIRES A CARACTERE  
SOCIAL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, la ville de Saint-Chamond, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale, compense l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains des mesures tarifaires à caractère social qu'elle a instaurées au bénéfice de certaines catégories d'usagers.

Une convention définissant les modalités d'attribution des aides au transport a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2012 entre la Communauté d'Agglomération et le Centre d'Action Sociale de Saint-Chamond.

Celle-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il est nécessaire de la renouveler dans les mêmes conditions que précédemment.

Ainsi, les compensations financières liées à la tarification sociale dans les transports de Saint-Chamond seront gérées selon le dispositif suivant :

- le CCAS de Saint-Chamond verse directement au délégataire des transports urbains un montant correspondant à la différence entre le tarif du Pass Sénior annuel (235 € valeur 2019), délibéré par Saint-Etienne Métropole et le tarif appliqué aux personnes âgées de plus de 60 ans et domiciliées sur la commune de Saint-Chamond (58,75 € valeur 2019), décidé par le CCAS de Saint-Chamond.
- De ce fait, le montant forfaitaire à verser par le CCAS de Saint-Chamond à Saint-Etienne Métropole au titre de la tarification sociale (130 000 €) sera diminué du montant versé directement au délégataire par le CCAS pour l'année concernée.

Le montant forfaitaire de la compensation versée à Saint-Etienne Métropole ne sera pas indexé.

La convention sera applicable pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable deux fois par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2028.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention relative à la compensation financière versée par le CCAS de Saint-Chamond au titre de la tarification sociale mise en place dans les transports urbains ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention telle que définie ci-dessus ;**

- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 de la section de fonctionnement du Budget Annexe des Transports de l'exercice 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU